

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 9 février 2006

Séance du 2 mars 2006

L'an deux mille six le deux mars, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Trépail, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

PRESENTS : J.L.PORTIER. C.LATHUILIERE. A.TETENOIRE. C.COLLARD. J.C.BOCART. G.GEORGETON. M.J.HURE. J.BRIMONT. J.C.REMY. X.MULLER. J.C.LECOURT. G.ROTHIER. D.LANOUE. J.DOUADI. E.LACIRE. S.BEAUVILLIER. D.HARLE. M.C.GUEBELS. D.LECLERC. P.MACHET. J.BUSIN. J.M.DUBOIS. T.GIBELIN. G.FLAMAND. J.E.PEUDEPIECE. V.JOUILLAT.

**N°02 /06 AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSE INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP 2006**

**VU** les crédits ouverts à la section d'investissement pour l'exercice 2005 budget général M14

**VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2005

**VU** les dépenses à engager sur le programme d'investissement n°086 avant le vote du budget primitif 2006

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**D'AUTORISER** le président à engager, liquider et mandater la dépense suivante : 1.094 € au compte 21568-086

**D'INSCRIRE** le montant de cette dépense au budget primitif 2006

**N°03 /06 OUVERTURE POSTE STATUTAIRE TEMPS COMPLET AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL**

**VU** le décret n°88-554 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques

**VU** le décret n°88-559 du 6 mai 1988

**VU** les décrets n°87-1107 et n°87-1108 du 30 décembre 1987

**VU** le décret n°91-711 du 24 juillet 1991

**VU** le décret n°2002-10149 du 2 août 2002

**CONSIDERANT** les besoins du service assainissement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**D'OUVRIR** un poste statutaire d'agent technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

**N°04 /06 OUVERTURE POSTE SAISONNIER AGENT DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET**

**VU** les nécessités de service compte tenu notamment de l'ouverture d'un point d'accueil informations touristiques à Verzy

**VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°91-854 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents du patrimoine

**VU** les décrets n°87-1107 et 1108 du 30 décembre 1987

**VU** les décrets n°92-905 du 2 septembre 1992, n°93-557 du 26 mars 1993, n°96-1117 du 19 octobre 1996

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité  
D'OUVRIRE :**

- un poste contractuel d'agent du patrimoine à temps complet compter du 15 avril au 15 octobre 2006

**DE MANDATER** le président pour recruter et nommer une personne sur ce poste

**N°05 /06 CHOIX MAITRE D'ŒUVRE TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLUVIAL RUE DU STADE  
TREPAIL**

**VU** le projet d'aménagement de la rue du stade à Trépail

**VU** la délibération n°109/05 prise par le conseil communautaire en date du 7 décembre 2005

**CONSIDERANT** la consultation hors marché réalisée par le président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE VALIDER** le choix du président pour le cabinet C.B.E pour un montant forfaitaire de 3.600 €/HT

**D'AUTORISER** le président à signer le marché correspondant.

**N°06 /06 CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX ASSAINISSEMENT  
PLUVIAL RUE PIERRE BRUNET TREPAIL**

**VU** la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement rue Pierre Brunet à Trépail

**CONSIDERANT** que ces travaux comprennent des travaux connexes d'assainissement et de la compétence de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims

**CONSIDERANT** le coût estimatif des travaux

**VU** le guide interne de la commande publique de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims adopté par délibération n°39/04

**VU** les articles 8 et 28 du code des marchés publics

Le président expose aux membres du conseil que la consultation sera lancée sur la base d'un appel d'offres ouvert, et sur la base d'un groupement de commandes avec la commune de Trépail. Il donne lecture aux membres du conseil de la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe de la présente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, DELIBERE,**

**DECIDE** de faire réaliser les travaux sus-visés

**DE PRENDRE** acte du choix du président pour le mode de mise en concurrence

**D'APPROUVER** les dispositions de la convention constitutive du groupement et **D'AUTORISER** le Président à la signer

**D'AUTORISER** le Président à signer le marché et les pièces y afférentes

**N°07 /06 CHOIX MAITRE D'ŒUVRE TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLUVIAL RUE MICAILLE  
ET PIERRE LA DAME VAUDEMANGE**

**VU** la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement rues Pierre la dame et micaillé à Vaudemange

**CONSIDERANT** que ces travaux comprennent des travaux connexes d'assainissement de la compétence de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims

**VU** le guide interne de la commande publique de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims adopté par délibération n°39/04

**CONSIDERANT** la consultation hors marché réalisé par le président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE SE DOTER** d'un maître d'œuvre pour les travaux à réaliser

**DE VALIDER** le choix du président pour le cabinet C.B.E pour un montant de 1.000 €/HT

## **N°08 /06 CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLUVIAL RUE MICAILLE ET PIERRE LA DAME VAUDEMANGE**

**VU** la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement rues Pierre la dame et micaillé à Vaudemange

**CONSIDERANT** que ces travaux comprennent des travaux connexes d'assainissement de la compétence de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims

**VU** le guide interne de la commande publique de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims adopté par délibération n°39/04

**VU** les articles 8 et 28 du code des marchés publics

Le président expose aux membres du conseil que la consultation sera lancée sur la base d'un appel d'offres ouvert, et sur la base d'un groupement de commandes avec la commune de Vaudemange . Il donne lecture aux membres du conseil de la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe de la présente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, DELIBERE,**

**DECIDE** de faire réaliser les travaux sus-visés

**DE PRENDRE** acte du choix du président pour le mode de mise en concurrence

**D'APPROUVER** les dispositions de la convention constitutive du groupement et **D'AUTORISER** le Président à la signer

**D'AUTORISER** le Président à signer le marché et les pièces y afférentes

## **N°09 /06 MISSION ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE RECONSTRUCTION STATIONS EPURATION MAILLY CHAMPAGNE ET LUDES**

**VU** l'article 3.4.2 B des statuts communautaires

**CONSIDERANT** le projet de reconstruction des stations d'épuration de Ludes et Mailly Champagne

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE SE DOTER** pour la réalisation du projet sus-visé d'un assistant à maître d'ouvrage devant réaliser :

- le dossier de demande d'autorisation (notice d'impact et documents d'incidence)
- assistance pour le choix d'un maître d'œuvre et le suivi du marché de maîtrise d'œuvre (stade conception et réalisation)

**DE MANDATER** le président pour réaliser la mise en concurrence conformément aux dispositions du règlement interne de la commande publique et retenir un cabinet

**DE SOLLICITER** pour le financement de cette mission une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et une dérogation de commencement de mission avant instruction de la demande de subvention.

## **N°10/06 PROGRAMME 2006 TRAVAUX ASSAINISSEMENT MISSION MAITRISE D'OEUVRE**

**VU** l'article 3.4.2 B des statuts communautaires

**CONSIDERANT** les travaux d'assainissement des eaux pluviales et usées à réaliser :

- Rue de Mailly à Verzenay
- Rue petite fontaine à Verzenay
- Rue ancien moulin à Mailly Champagne
- Chemin chêne batrolle à Mailly Champagne
- Mise à niveau regards à Ludes, Verzenay et Verzy

**VU** le coût d'objectif des travaux

**VU** le guide interne de la commande publique de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims adopté par délibération n°39/04

**VU** la mise en concurrence réalisée par le président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE SE DOTER** pour la réalisation des travaux sus-visés d'un maître d'œuvre  
**DE VALIDER** le choix du président pour le cabinet CBE qui réalisera la mission pour un montant forfaitaire de 4.004 €/HT  
**D'AUTORISER** le président à signer le marché correspondant.

#### **N°11/06 REMPLACEMENT VEHICULE SECRETARIAT ET ASSAINISSEMENT**

**VU** le guide interne de la commande publique de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims adopté par délibération n°39/04

**VU** La création du service public d'assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006-03-02

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**D'ACQUERIR** un nouveau véhicule destiné aux déplacements de l'attaché – directeur des services

**D'ACQUERIR** un nouveau véhicule pour le service d'assainissement collectif

**DE CEDER** le véhicule du service assainissement collectif au service d'assainissement non collectif à sa valeur résiduelle. Le paiement (à inscrire au budget M49 assainissement non collectif) de cette valeur sera fait en quatre annuités dont la première sera versée en 2007.

**D'AUTORISER** le président à céder le véhicule clio 5789 ZS 51 au prix fixé à la côte officielle de l'automobile

**DE DEMANDER** au président de procéder à la mise en concurrence nécessaire pour ces acquisitions

#### **N°12/06 SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE VERZY**

**CONSIDERANT** la demande de l'association sportive du collège de Verzy

**VU** la réalisation par cette association de maillots aux couleurs du collège et de la Communauté de communes

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'association sportive du collège de Verzy pour le financement de la réalisation de 400 maillots marqués.

**D'INSCRIRE** le montant de cette subvention au budget primitif 2006.

#### **N°13/06 DEMANDE PERMIS DE CONSTRUIRE ATELIER ET GARAGE SERVICE ASSAINISSEMENT**

**VU** l'article 3.4.2 B des statuts communautaires

**VU** le projet de construction d'un atelier-garage sur le territoire de la commune de Sillery pour le service communautaire d'assainissement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**D'AUTORISER** le président à déposer le permis de construire correspondant .